



DPIP : La Catégorie A+ ***et rien d'autre !!!***

COMMUNIQUÉ :**FO Justice Cadres Supérieurs - Le 23 Janvier 2026**

Dans le cadre d'une nouvelle campagne de négociations visant à améliorer le statut des DPIP, deux réunions ont été programmées les 23 et 30 janvier 2026 afin de recueillir les positions de la filière insertion et probation.

FO Justice Cadre a rappelé que la légitimité à débattre du statut d'un corps de fonctionnaires est donnée par les textes uniquement aux organisations syndicales représentatives du personnel, dans le cadre des instances de dialogue social, notamment les groupes de travail.

► **Lors de la réunion du 23 janvier 2026, FO Justice Cadre s'est positionnée sur les thématiques suivantes :**

► **LE PLAN STATUTAIRE**

Contrairement à la majorité des organisations syndicales présentes, FO Justice Cadre a refusé de prendre comme base de discussion la grille indiciaire des directeurs de greffe judiciaire.

Nous exigeons la catégorie A+ et donc le passage dans l'encadrement supérieur pour les DPIP, rien d'autre !

FO Justice Cadre exige un alignement sur la grille indiciaire des DSP.

► **LE PLAN INDEMNITAIRE**

FO Justice Cadre demande une réflexion approfondie sur les quatre groupes de fonctions déterminant le montant de l'IFSE, fondée sur un travail de cartographie et d'inventaire des organisations fonctionnelles de l'ensemble des SPIP de France, à l'instar de ce qui existe pour les établissements pénitentiaires.

► **LE RECRUTEMENT**

FO Justice Cadre revendique la mise en place d'une voie de recrutement unique des directeurs pénitentiaires, avec comme préalable indispensable la fusion des corps des DPIP et des DSP.

► **LA FIDÉLISATION ET L'ATTRACTIVITÉ**

Elles passent nécessairement par la mise en œuvre d'actions concrètes, notamment :

- de réelles perspectives d'évolution de carrière accompagnées d'un suivi personnalisé,
- un droit effectif à la déconnexion,
- une culture de la confiance, appuyée par un soutien hiérarchique affirmé,
- un plan de formation ambitieux, construit avec une consultation des agents de terrain.

FO Justice Cadre déplore que le champ d'intervention des DPIP dépasse largement le cadre réglementaire de leurs missions et alerte une nouvelle fois sur les risques psychosociaux majeurs induits par cette situation.

FO JUSTICE NE LÂCHERA RIEN !!!

